

NOTE DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2022

St Paul et Valmalle est une commune de 1267 habitants (sources INSEE / population légale au 1^{er} janvier 2022). Elle dispose d'un Budget principal et d'un budget annexe pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle disposait également d'un budget annexe pour son service d'eau et d'assainissement qui a fait l'objet d'une suppression au 1^{er} janvier 2018, dans le cadre d'un transfert de la compétence « eau potable » et « assainissement » à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

I - BUDGET PRINCIPAL

1/ LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le Budget 2022 de fonctionnement est de 1.200.000,00 €, soit en augmentation de +7% par rapport à l'an dernier (1.120.000,00 € BP 2021). Il est constitué :

EN « DEPENSES » :

Des charges à caractères générales : 337.400 €

- En augmentation de 10% par rapport au BP 2021. La poursuite de l'épidémie de COVID19 et le conflit en Ukraine entraînent d'importantes répercussions sur les dépenses concernant l'alimentation, les carburants, l'énergie, les fournitures et leurs approvisionnements ;
- Prévision sur le compte 6135 d'un montant de 12.000 € afin d'assurer la location d'un préfabriqué pour l'ouverture d'une 8^{ème} classe à la rentrée scolaire de septembre.

Des charges de personnel : 577.800 €

- Elles augmentent globalement de + 4% et représentent plus de la moitié des dépenses du budget de fonctionnement.
- On constate notamment une augmentation des frais de personnels non titulaires en raison du besoin de recrutement de contractuels pour assurer le fonctionnement des services (ménage des classes), des services périscolaires (cantine/garderie) qui présentent une hausse de la fréquentation mais aussi, et d'autre part, par les remplacements des agents titulaires placés en arrêt de travail pour maladie. La Commune, a souscrit, à cet effet, un contrat d'assurance qui reverse à celle-ci les salaires des agents placés en arrêt de maladie. Cette indemnisation s'effectue en recettes de fonctionnement (compte 6419) qui vient donc compenser l'augmentation de ces charges.
- Enfin, le personnel communal est constitué cette année de 11 agents titulaires et de 4 agents non-titulaires permanents.

Des charges de gestion courante : 126.800€

- Elles sont en baisse par rapport à l'an dernier (143.990 €).
- Cette diminution s'explique par une diminution des dépenses allouées au Centre de loisirs « Les Francas » qui perçoit désormais directement la participation de la CAF.
- A noter que les montants des subventions versés aux différents organismes et associations ont été reconduits.

Des charges financières : 10.000 €

- Sensiblement similaires à l'an dernier.

Des charges exceptionnelles : 32.000 €

Dépenses imprévues : 78.000 €

- Elles constituent une réserve financière en cas de décision modificative en cours d'année.

Virement à la section d'investissement : 38.000 €

- Il vise à couvrir les dépenses annuelles liées au remboursement du capital des emprunts.

EN « RECETTES » :

Des atténuations de charges, remboursement sur frais de personnel... : 32.000 €

- En augmentation par rapport à l'an dernier, en raison notamment du contexte lié à la crise sanitaire qui inclut les remboursements sur « la rémunération du personnel » placé en arrêt de maladie, par la société d'assurance (compte 6419).

Produits des services (régie cantine/garderie....) : 73.000 €

- Prévision budgétaire sensiblement identique à celle de l'an dernier.

Impôts et taxes (Taxes habitation, foncier bâti et non-bâti...) : 570.535,00 €

- Elles représentent presque la moitié des recettes du budget de fonctionnement.
- Le Conseil a voté cette année une augmentation de +2 points sur le taux de la taxe sur le Foncier Bâti (38,41%). Les travaux de réhabilitation de la Mairie (1.100.000 €) et d'extension du groupe scolaire et d'une nouvelle cantine (1.847.000 €) nécessitent de recourir à l'emprunt pour un montant total de 900.000 €. La Commune ne pouvant pas autofinancer la totalité de ces travaux, a décidé d'anticiper l'impact financier que cela induit tant sur la section de fonctionnement avec la prise en charge des intérêts que sur la section d'investissement avec le remboursement du capital des emprunts. Par ailleurs, le Conseil n'a pas voté d'augmentation d'impôt pour le Foncier Non Bâti (69,92 %).

Dotations, subventions, (dotations d'Etat : DGF...) : 198.299 €

- Les montants prévisionnels des principales dotations d'Etat (DGF, DSR, DNP) sont calqués sur les montants perçus l'an dernier.
- La Commune bénéficie depuis l'an dernier du versement au compte 74718 d'une dotation pour la biodiversité « Natura 2000 » d'un montant de 8.000 €.

- A noter, que le compte 7488 (55.000 €) ne comprend que le versement par l'Etat du Fonds National de péréquation des taxes additionnelles ; la participation de la CAF de l'Hérault pour aider la Commune à financer les activités du Centre de loisirs étant désormais directement versé à l'association « les Francas »...

Autres produits (revenus des immeubles, redevances versées concessionnaires) : 21.500 €

Produits financiers, autres : 4.546,27 €

Opération d'ordre (travaux en régies) : néant cette année.

Excédent de fonctionnement 2021 : Il est de 300.119,73 €. La municipalité a choisi cette année d'affecter 34.000 € en investissement sur le compte 1068.

Gestion de la dette :

La Commune compte 8 emprunts en cours, dont 4 à taux variables. Ils concernent les opérations suivantes : Achat de terrains du Mas Dieu (2 emprunts)(2003), Travaux d'extension du nouveau groupe scolaire Suzanne St Julien (2 emprunts)(2006), Travaux d'électrification (2006), Acquisition de l'ancienne cave coopérative (2012), Aménagement de 2 logements sociaux rue de l'Eglise (2 emprunts)(2013).

La dernière échéance interviendra en 2023 pour la plus proche, et en 2042 pour la plus éloignée. La dette à l'origine était de 750.108,60 € et représente en capital dû au 01/01/2022 : 338.058,04 €. Pour 2022, le montant du remboursement du capital des emprunts est de 38.000 € (compte 1641), et de 10.000 € pour les intérêts (compte 66111).

2/ LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le Budget 2022 d'investissement est de 2.960.000 €. Il est constitué principalement :

EN « DEPENSES » :

- Des Restes A Réaliser (R.A.R.) (530.000 €), dont 470.000 € de dépenses pour clôturer les travaux de réhabilitation de la mairie et des espaces publics ; ou encore 37.000 € pour la réfection de la façade Sud de l'Eglise ;
- Des avenants concernant les travaux de rénovation de la Mairie et de ses abords (65.000 €) ;
- Des travaux d'extension du groupe scolaire (+ 3 classes) et de création d'une cantine (1.847.000 €) ;
- D'une provision pour des travaux à réaliser sur le site de l'ancienne Cave Coopérative (255.000 €) ;
- L'aménagement d'un itinéraire pédestre sur le secteur de Valmalle (15.000 €) ;
- Des travaux de réfection de chemins (54.000 € programme 2021 + 18.000 € programme 2022) ;
- Travaux divers (60.000 €) ;
- Achats de matériels informatiques/logiciels (14.000 €) ;
- Achat de mobiliers divers pour les écoles et le nouveau secrétariat de Mairie (30.000 €) ;
- Du remboursement du capital des emprunts en cours (38.000 €) ;
- Des travaux de réfection de l'Eglise (6.000 €) ;

EN « RECETTES » :

- Des Restes A Réaliser (R.A.R.)(625.563 €) : qui correspondent au financement de l'opération de réhabilitation de la mairie (subventions/emprunt de 100.000 €/FCTVA), mais aussi à une subvention du Département pour financer les travaux de réfection de la façade Sud de l'église (24.300 €) et pour les travaux de réfection de voiries 2021 (36.400 €) ;
 - D'un excédent de 473.772,42 €.
 - De subventions prévisionnelles et estimatives pour financer les travaux d'extension du groupe scolaire et de création d'une nouvelle cantine : subvention de l'Etat (503.000 € DETR/DSIL) du Département (30.000 €), de la Région (50.000 €) et de l'agence de l'eau (10.000 €). La part communale est financée par un emprunt de 800.000 € et par autofinancement (200.000 € puisé dans l'excédent de clôture). Le reste, soit 254.000 € de T.V.A., sera couvert par l'Etat au titre du F.C.T.V.A ;
 - Du FCTVA annuel (44.000 €) ;
 - D'une subvention du Département (12.000 €) pour financer les travaux de réfection de voiries (2022) ;
 - Des recettes issues des Taxes d'urbanisme (Taxe d'Aménagement) (52.000 €) ;
 - De ventes de terrains communaux (33.000 €) ;
 - Des recettes sont virées du budget de fonctionnement vers l'investissement :
- o Compte 021 : 38.000 € (en opération d'ordre) qui vise à équilibrer le remboursement du capital des emprunts.
 - o Compte 1068 : la municipalité a choisi cette année d'affecter 34.000 € sur le compte 1068.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022

DEPENSES

RECETTES

RAR :			RAR :		
<i>OP Mairie/Places</i>	21311	470.000 €	<i>OP Mairie/Places</i>		
<i>Réfection façade Sud Eglise</i>	2158	37.000 €	- DETR 2019	1381	98.000 €
<i>EP Bois d'Arnaud (solde)</i>	21534	8.000 €	- DETR 2020	1381	98.000 €
<i>EP Mairie</i>	21534	5.000 €	- Région (Access...)	1382	50.000 €
<i>Travaux Préfa (solde clôture)</i>	2158	5.000 €	- Région (Esp. ..)	1382	26.441 €
<i>Brise-vue mur parking Eglise</i>	2158	5.000 €	- CD 34 (Mairie)	1383	43.945 €
			- CD 34 (FAIC 2020)	1383	28.477 €
			- FCTVA	10222	120.000 €
			Part communale 170.000€		
			- Emprunt	1641	100.000 €
			<i>Subv CD34 Façade Sud Eglise</i>	1383	24.300 €
			<i>Subv Pat/voirie 2021 chemins</i>	1383	36.400 €
Total RAR		530.000 €	Total RAR		625.563 €
Capital des emprunts	1641	38.000 €	Excédent 2021	001	473.772,42€
Cautions logements sociaux	165	1.000 €	Affectation	1068	34.000 €
réserve/ travaux divers	2158	60.000 €	FCTVA 2022	10222	44.464,58 €
Mobilier (avec banque Mairie)	2184	30.000 €	Taxes Aménagement	10226	52.000 €
Illuminations	2158	3.000 €	Virement du fonct.	021	38.000 €
Avenants Travaux Mairie/Pl.	21311	65.000 €	Subv pat/voirie 2022	1383	12.000 €
Etudes PUP	202	24.000 €	Vente terrain LANDES Nicolas	024	26.560 €
Informatique	2183	14.000 €	Vente terrain LANDES Gérard	024	6.640 €
Réfection chemins 2021 (bois d'Arnaud et ancienne Voie Ferrée)	2151	54.000 €	<u>Op. CANTINE/GR. SCOLAIRE</u>		
Réfection chemins 2022	2151	18.000 €	- DETR 2022	1381	423.000 €
Ext. Gr scolaire/ Cantine MO+Etudes+Travaux+CT+SPS+ cuisiniste (avec +20%)	21318	1.847.000 €	- DSIL 2022	1381	80.000 €
Sentier découverte Valmalle	2128	15.000 €	- REGION access.	1382	50.000 €
Aménagt. cave coopérative	21318	255.000 €	- CD 34 (réhab.)	1383	30.000 €
Réfection façade Ouest Eglise	2158	6.000 €	- Agence de l'eau	1381	10.000 €
Total :		2.430.000 €	- FCTVA	10222	254.000 €
			- EMPRUNT	1641	800.000 €
			Autofinancement 200.000 € (inclus dans excédent)		
			Total :		2.334.437 €
Total :		2.960.000,00 €	Total :		2.960.000,00 €

II- CCAS (Budget annexe)

Le Compte Administratif 2021 indique un montant total des dépenses de 1.519,99 € contre 1.600,00 € de recettes, et présente donc un excédent annuel de + 80,01 €. S'ajoute à cela l'excédent reporté de 2020 d'un montant de 1.306,73 € et permet donc au CCAS d'inscrire au Budget Primitif 2022 un excédent de 1.386,74 €.

Le Budget Primitif 2022 est de 3.500 €. Comme l'an dernier, en raison du COVID19, le repas des aînés a dû être annulé. La municipalité a choisi d'offrir aux personnes de +75 ans une petite attention sous la forme de paniers garnis (2.500 €). S'ajoutent également aux dépenses les prévisions budgétaires concernant les différents « secours sociaux » (1.000 €). Dans les recettes, figurent principalement l'excédent 2021 reporté de 1.386,74 €, la subvention de 2.100€ versée par la Commune, ainsi que des dons divers d'un montant de 13,26 €, qui permettent d'équilibrer le budget.